OK BC

58003 du 13/04/2026

FACTURATION

Code Client	91869	*Catégorie :*	GTP	*Interlocuteur*	Adeline ROUÉ		
Nom Client				*Service*	SAV AG		
Règlement	Virement à 30 jours fin de mois			*Votre Réf.*	03-026		
Echéance	31/05/2026	*N° Compte*	270266	*Notre Réf.*	CV409552	*Date*	31/03/2026

N° du BL	BS33804	43 KG		
Date du BL	07/04/2026			
Mode de Livraison	X.P.			
TVA				

SIRET 53104991400017

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE		MONTANT HT
	Contact : LEA BERNARD				
919B5A	CAOUTCHOUC BLACK STAR EP.6 LG.608*479 *DISPONIBLE A PARTIR DU 30/03/26*	4,00	89,25 €		357,00 €
919B4X	CAOUTCHOUC BLACK STAR EP.6 LG.608*608	4,00	121,10 €		484,40 €
07J002	CHAINE 19.05 ASA 60H LE M	2,00	62,54 €		125,08 €
07J008	ATTACHE RAPIDE 19.05 ASA 60 H A RESSORT	1,00	8,24 €		8,24 €
745413	AUGET INOX LG.601 (PETIT VOLUME) ROTOR ELH 15 - ELH 17 S 2	3,00	98,94 €		296,82 €
06H052	JOINT CAOUTCHOUC TUBULAIRE CELLULAIRE LE M	4,00	11,10 €		44,40 €
926A17	BROSSE LG.1180	8,00	74,96 €		599,68 €
TRANSE	TRANSPORT ET EMBALLAGE	1,00	92,25 €		92,25 €

Total HT	Montant TVA 20,00 %	Total TTC
2 007,87 €	401,57	**2 409,44 €**

BANQUE : Crédit Agricole Atlantique Vendée **IBAN FR76 1470 6001 3139 7319 0100 116** **SWIFT : AGRIFRPP847**

Il est expressément rappelé que toute commande emporte acceptation par le client des conditions générales de vente au verso, lesquelles sont intégralement applicables au contrat, et stipulent notamment :

- ***réserve de propriété : le transfert de propriété du bien vendu est subordonné au paiement par le Client du prix à échéance, RABAUD conservant la propriété du bien jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires ;***
- ***attribution de compétence : pour tous litiges, il est fait attribution de compétence exclusive au Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON ;***
- ***pénalités : les factures sont payables comptant, les pénalités de retard mensuelles égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et les pénalités contractuelles égales à 15 % du montant TTC de la créance, en cas de procédure pré-contentieuse.***
  Une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Aucun escompte pour paiement anticipé.
Les opérations donnant lieu à cette facture sont constituées exclusivement de livraison de biens.